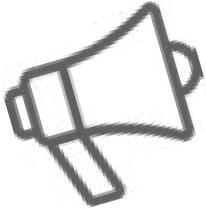


ASSISES FRANCOPHONES DES MODES

**AMIABLES DE PRÉVENTION ET DE
RÉGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

2ème édition



**L'AVOCAT, ROUAGE
INDISPENSABLE DANS
LES MODES AMIABLES**



**Organisé en partenariat avec le
Barreau du Québec**

13 NOVEMBRE 2018

Réunir des barreaux francophones pour partager leurs meilleures pratiques et consolider les bases d'une coopération internationale sont les ambitions de ces Assises sur les modes amiables de prévention et de règlement des différends. Après les premières Assises qui se sont tenues en 2016, il s'agit pour cette deuxième édition de préciser les mécanismes de suivi des engagements et de faire état des développements récents.

Négociation, conciliation, médiation, convention de procédure participative, droit collaboratif : encore faut-il s'entendre sur la signification des mots.

Grâce à ces échanges, les Barreaux entendent favoriser la place des avocats dans le développement, devenu incontournable, des modes amiables.

Dans une perspective de protection du public et d'accès à la justice, le rôle des avocats et les garanties pour les justiciables sont essentiels.

Organisé par de l'Ordre des avocats de Lyon et du Québec et avec la participation notamment du CNB, de la Conférence des Bâtonniers, de la FBE, de la FFCM et des Barreaux de Paris, de Bruxelles, de Genève, de Kinshasa-Matete (membre de l'OHADA), du Luxembourg et du Vaudois.

Inscription : www.weezevent.com/2ieme-assises-francophones-des-mard

www.barreaulyon.com
176, rue de Créqui 69003 LYON
Valide 4 heures de formation avocats

INFORMATIONS PRATIQUES

14H00 Ouverture des Assises

Me Farid HAMEL,

Bâtonnier de Lyon

Me Paul Matthieu GRONDIN,

Bâtonnier du Québec

14H10 La genèse de la médiation et ses différentes logiques

Par : M. Jean-Pierre BONAFÉ-SCHMITT,

Spécialiste de la médiation scolaire et de la médiation citoyenne en France, fondateur de la Boutique de droit, Association AMÉLY (Association de Médiation Lyonnaise)

14H25 La médiation, processus de résolution des litiges : définition, évolution

Par : Mme Natalie FRICERO

Professeur à l'Université de Nice Côte d'Azur

14H55 La courbure du droit. Quand faciliter, négocier et médier sont au cœur du travail de l'avocat(e)...

Par : M. Christian THUDEROZ,

Sociologue de l'entreprise, professeur des universités et auteur.

15H15 Projet social ou privatisation de la justice ?

Développements récents et futurs, projet de programmation de la justice, etc.

Par : Mme Laurence JUNOD-FANGET,

Ancienne Bâtonnière de Lyon

M. Régis VANHASBROUCK,

Premier Président de la Cour d'appel de Lyon

M. Jean-François MOUTTE

Président du Tribunal administratif de Lyon

15H45 Modes amiables : la stratégie québécoise

Stratégie gouvernementale de promotion des modes amiables, formation à la justice participative, etc.

Par : Me Marc SAUVÉ,

Barreau du Québec

Me Hélène de KOVACHICH,

Membre du Tribunal administratif du Québec, juge en résidence à la faculté de droit de l'Université de Montréal

16H15 Comment protéger les personnes vulnérables avec les modes amiables ?

Par : Me Dominique ATTIAS,

Avocate, Ancienne vice-bâtonnière du Barreau de Paris, représentante de la FBE 2ième Vice-présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE)

16h30 – 16h40 Questions / Réponses

16H40 – 16h50 Pause

16H50 Nouvelles pratiques européennes : Belgique, Luxembourg, Suisse.

Témoignages des Barreaux francophones sous forme de dialogue.

17H20 Pays de l'OHADA : la situation des modes amiables en Afrique

Témoignage de Me Coco KAYUDI

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Kinshasa-Matete, membre de l'OHADA.

17H30 Et maintenant ?

Table ronde avec les **Barreaux organisateurs, Lyon et Québec, et ceux de Paris, Bruxelles, Genève, Kinshasa-Matete (membre de l'OHADA), Luxembourg et Vaudois.**

Avec la participation de **Me Christiane FÉRAL-SCHUHL**, Présidente du Conseil National des Barreaux, de **Me Jérôme GAVAUDAN**, Président de la Conférence des Bâtonniers et de **M. Claude DUVERNOY**, ancien Bâtonnier, Président de la FFCM. Mise à jour de la déclaration commune de 2016 sur les modes amiables et signatures.

18H00 Conclusions et cloture des assises

Par : Me Christiane FÉRAL-SCHUHL,

Présidente du Conseil National des Barreaux